

## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2010, le Conseil Municipal a adopté le règlement 2010-002 :

« RÈGLEMENT 2010-002  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1,511,465. \$ ET UN EMPRUNT  
DE 1,511,465. \$ POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE  
ENTRE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON ET SAINT-PAULIN »

Le règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 16 avril 2010.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Micheline Allard, secrétaire-trésorière dir. gén. de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 17h00, le seizième jour du mois d'avril 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix.

Micheline Allard,  
Secrétaire-trésorière, dir. gén.